

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 28 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Septembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Christian BONZI, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Procuration à Monsieur Christian BONZI), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Geneviève PARMENTIER (Procuration à Monsieur Philippe BONNECARRÈRE), Laure SUDRE (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (Procuration à Madame Nicole ENGEL), Michel FRANQUES (Procuration à Monsieur Jean CAYRÉ), Dominique BILLET (Procuration à Madame Christine DEVOISINS), Marcel COULIOU, William NION, Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Procuration à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC.

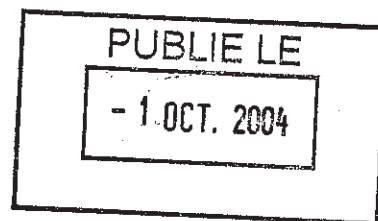
Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 / 91 - 2004 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÉHICULES SPÉCIAUX POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTES SÉLECTIVES

Pilote : Service collecte des ordures ménagères

Autres services concernés : Direction Générale
Service environnement
Secrétariat des assemblées
Services financiers



Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Par délibération en date du 29 juin 2004, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (article 33, 57 et suivants du Code des Marchés Publics) pour l'acquisition de véhicules spéciaux pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives.

Ce marché de fourniture sera conclu sous la forme d'un marché dit à « bons de commande » sur la base d'un minimum et d'un maximum établis en quantité (article 71-1 du code des marchés publics) pour l'achat de un à quatre véhicules par an.

Il sera constitué d'une seule tranche et de deux lots séparés (article 10 du Code des Marchés Publics).

Lot N°1 : Châssis cabine pour benne à ordures ménagères et collectes sélectives.

Lot N°2 : Equipements spéciaux – Bennes collecte ordures ménagères, sélectives et lève conteneurs.

Ce marché sera conclu pour une durée de douze mois à partir de la date de notification. A l'issue de cette période, et en application des dispositions de l'article 15 du code des marchés publics, le marché pourra être reconduit trois fois pour une même durée.

L'avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé :

- Le 1^{er} juillet 2004 au JOUE.
- Le 2 juillet 2004 au B.O.A.M.P.
- Le 9 juillet 2004 à la Dépêche du Midi.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 26 Août 2004 à 16 heures, dernier délai.

- 5 plis ont été reçus.
- Tous les plis sont arrivés dans les délais.

Suite à l'examen des candidatures, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 septembre 2004 ont décidé d'admettre tous les candidats.

Suite au compte-rendu de l'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 21 septembre 2004 ont procédé au classement des offres et ont attribué le marché comme suit :

↳ **LOT 1** : Châssis cabine pour benne à ordures ménagères et collectes sélectives au concessionnaire Renault **S.A BARRIAC V.I 81** à Castres.

Pour une quantité minimum de 1 Chassis-cabine de 12, 16, 19 ou 26 tonnes, et une quantité maximum de 4 Chassis-cabine de 12, 16, 19 ou 26 tonnes.

Pour un montant estimatif de **266 279,83 €uros TTC** correspondant au total général du détail estimatif et du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

↳ **LOT 2** : Equipements spéciaux – Bennes collecte ordures ménagères, sélectives et lève conteneurs à **S.A FAUN** à Guilhaumand-Grange.

Pour une quantité minimum d'un équipement bennes bi-flux avec releveur ou benne simple avec lève-conteneurs d'une contenance de 10, 12, 16 ou 20 mètres cube et une quantité maximum de 4 équipements bennes bi-flux avec releveur ou benne simple avec lève-conteneurs d'une contenance de 10, 12, 16 ou 20 mètres cube

Pour un montant estimatif de **696 907,20 €uros TTC** correspondant au total général du détail estimatif et du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

En conséquence je vous demande :

- D'autoriser le Président à signer le marché de fourniture pour l'acquisition de véhicules spéciaux pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives comme mentionnée ci-dessus, et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation de ce marché.

- De préciser que les crédits nécessaires aux acquisitions de véhicules spéciaux pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives figurent au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois chapitre 21 article 2182 fonction 812.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Marchés Publics.

Vu la délibération du 29 Juin 2004 du Conseil de Communauté.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 9 Septembre 2004, pour l'ouverture des plis.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre 2004, pour l'attribution du marché,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↪ **Décide** d'attribuer le marché comme suit :

↪ **LOT 1** : Châssis cabine pour benne à ordures ménagères et collectes sélectives à concessionnaire **Renault S.A BARRIAC V.I 81** à Castres.

Pour une quantité minimum de 1 Chassis-cabine de 12, 16, 19 ou 26 tonnes, et une quantité maximum de 4 Chassis-cabine de 12, 16, 19 ou 26 tonnes.

Pour un montant estimatif de **266 279,83 Euros TTC** correspondant au total général du détail estimatif et du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

↪ **LOT 2** : Equipements spéciaux – Bennes collecte ordures ménagères, sélectives et lève conteneurs à **l'Entreprise S.A FAUN** à Guilhaud-Grange.

Pour une quantité minimum d'un équipement bennes bi-flux avec releveur ou benne simple avec lève-conteneurs d'une contenance de 10, 12, 16 ou 20 mètres cube et une quantité maximum de 4 équipements bennes bi-flux avec releveur ou benne simple avec lève-conteneurs d'une contenance de 10, 12, 16 ou 20 mètres cube

Pour un montant estimatif de **696 907,20 Euros TTC** correspondant au total général du détail estimatif et du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

↪ **Autorise** Monsieur le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation du marché.

↪ **Précise que** les crédits nécessaires figurent au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois chapitre 21 article 2182 fonction 812.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink.

